



**Centre international d'études pédagogiques**

1, avenue Léon-Journault  
92318 Sèvres Cedex  
Tél. : 33 (0)1 45 07 60 16 - Fax : 33 (0)1 45 07 60 31  
Site Internet : [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION n°15 10 à n°15 12  
du 24 juillet 2015**

**PERSONNE PUBLIQUE :**

Centre international d'études pédagogiques (CIEP)  
1, avenue Léon-Journault  
92318 Sèvres Cedex  
Etablissement public national à caractère administratif régi par les articles R314-51 et suivants du code de l'éducation, placé sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale.

**OBJET DU MARCHE :**

Services de stages de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destinés à des enseignants du premier ou du second degré de l'éducation nationale

**Code CPV :**

**DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES AU CIEP DE SEVRES :**

**Le 10 septembre 2015 à 12 heures**

**Rappel à l'attention des candidats :**

Les candidatures et les offres peuvent être communiquées **soit** sous format papier **soit** par voie électronique.

## **1) Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

### ***a) Identité du pouvoir adjudicateur, objet et forme de la consultation***

La présente consultation est organisée par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) dont les coordonnées figurent en page de garde du présent document.

### ***b) Nom, prénom, qualité du signataire des marchés***

Monsieur le secrétaire général, représentant du pouvoir adjudicateur, Jacques MARTINAT.

### ***c) Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire***

Madame l'agent comptable du CIEP  
Marie-Emmanuelle BOURDENX  
1, avenue Léon Journault  
92318 Sèvres Cedex  
Tél : 01 45 07 60 23  
Courriel : [bourdenx@ciep.fr](mailto:bourdenx@ciep.fr)

## **2) Objet des marchés**

Prestations de services de stages de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destinés à des enseignants du premier ou du second degré de l'éducation nationale.

**Période de stage : été 2016.**

**Lieux : villes d'intérêt culturel à l'étranger (cf. cahiers des charges n°15 10 à n°15 12).**

**Effectifs : de 10 à 30 stagiaires selon le stage.**

Code NUTS FR1.

## **3) Forme des marchés**

Les marchés sont répartis par zone géographique et allotis par stage. Le candidat peut répondre à tous ou certains des marchés et tous ou certains des lots.

Les marchés seront conclus soit avec une entreprise individuelle soit avec un groupement d'entreprises.

### ***\* Prestations supplémentaires/Options :***

Sans objet.

### ***\* Variantes :***

Les variantes sont autorisées.

• **Marché n°15 10 - Royaume-Uni et Irlande :**

**lot n°1 - Irlande stage n°111/2016** – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs d'anglais de collège et de lycée d'enseignement général et technologique

**lot n°2 - Royaume-Uni stage n°112/2016** – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs enseignant l'anglais en école primaire ou au collège dans la perspective du nouveau cycle (CM/6<sup>ème</sup>)

**lot n°3 - Royaume-Uni stages n°120-121/2016** – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs d'anglais de lycée d'enseignement général

**lot n°4 - Irlande stages n°122-123/2016** – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs d'anglais de lycée d'enseignement général et technologique et professionnel

**lot n°5 - Royaume-Uni stage n°131/2016** – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs enseignant l'histoire/géographie ou les sciences économiques et sociales en anglais (DNL) en sections européennes des lycées d'enseignement général et technologique ou des collèges

**lot n°6 - Royaume-Uni stage n°132/2016**– stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs enseignant en anglais une discipline non linguistique (secteurs tertiaire et industriel) en sections européennes des lycées professionnels

**lot n°7 - Royaume-Uni stage n°141/2016** – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs des écoles enseignant l'anglais de niveau intermédiaire 1

**lot n°8 - Royaume-Uni stage n°142/2016** – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs des écoles enseignant l'anglais de niveau avancé intermédiaire 2 ainsi qu'aux formateurs des professeurs des écoles enseignant l'anglais

CIEP - Règlement de la consultation des marchés n°15 10 à n°15 12 – Prestations de Services de stages de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destinés à des enseignants du premier ou du second degré de l'éducation nationale

• **Marché n°15 11 – Allemagne :**

**lot n°1 - Allemagne stage n°203/2016** – stage de perfectionnement linguistique et culturel destiné aux professeurs de l'enseignement secondaire

**lot n°2 – Allemagne stage n°205/2016** – stage de perfectionnement linguistique et culturel destiné aux professeurs de l'enseignement secondaire

**lot n°3 –Allemagne stage n°221/2016** – stage de perfectionnement linguistique et pédagogique destiné aux professeurs des écoles

• **Marché n°15 12 – Espagne :**

**lot n°1 - Espagne stage n°402/2016** – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs d'espagnol de collège

**lot n°2 - Espagne stage n°403/2016** – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs d'espagnol et de DNL en espagnol (lycée d'enseignement général technologique ou lycée professionnel ou collège)

**lot n°3 – Espagne stage n°405/2016** – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destiné aux professeurs d'espagnol de lycée d'enseignement général et technologique et professionnel

**lot n°4 - Espagne stage n°406/2016** – stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique centré sur le théâtre et le cinéma destiné aux professeurs d'espagnol du second degré

**4) Durée des marchés**

Les marchés sont conclus à compter de leur date de notification jusqu'au 31 décembre 2016 inclus.

**5) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent**

Financement sur le budget de fonctionnement du CIEP, paiement par virement sous 30 jours. Aucune garantie ni cautionnement exigé.

**6) Procédure**

Procédure adaptée selon les articles 30 (transposition de la directive de l'Union européenne 2004/18/CE relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics) et 28 du Code des marchés publics.

Le CIEP n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 7 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## **7) Conditions de participation**

### ***a) Examen des candidatures :***

En application de l'article 52 du code des marchés publics, avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats qui ne saurait être supérieur à cinq (5) jours francs.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article à 45 du code des marchés publics, qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 45 du code des marchés publics, sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

Le pouvoir adjudicateur demande que le mandataire soit solidaire en cas de groupement d'opérateurs économiques attributaire d'un marché (co-traitance).

### ***b) Situation juridique :***

Pour mémoire : Formulaire DC 2 (rubriques C1 et C2)

### ***c) Capacité économique et financière :***

Pour mémoire : Formulaire DC 2 (rubriques D1 et D2)

### ***d) Référence professionnelle et capacité technique :***

Pour mémoire : Formulaire DC 2 (rubrique G)

Pour mémoire : Avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile professionnelle.

## **8) Critères d'attribution**

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- prix ;
- activités pédagogiques ;
- programme culturel ;
- qualité de l'hébergement.

Le jugement est effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du code des marchés publics. En cas d'égalité c'est l'ordre des critères qui départage les candidats. Le CIEP pourra demander aux candidats de préciser la teneur de leur offre, notamment dans le cas où plusieurs offres seraient considérées comme équivalentes.

Au regard des caractéristiques des offres reçues pour la réalisation des prestations des marchés n°15 10 à n°15 12, le CIEP pourra engager une négociation avec les opérateurs ayant remis une offre.

## **9) Contenu du dossier de la consultation des entreprises (DCE)**

### ***RAPPEL : Conditions d'obtention des documents contractuels :***

Les documents peuvent être téléchargés directement sur le site <http://www.marches-publics.gouv.fr> ou sur le site du CIEP : <http://www.ciep.fr/marches-public/>

CIEP - Règlement de la consultation des marchés n°15 10 à n°15 12 – Prestations de Services de stages de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destinés à des enseignants du premier ou du second degré de l'éducation nationale

***RAPPEL : Contenu du dossier de consultation mis à disposition des candidats (DCE) :***

- Le présent règlement de la consultation n°15 10 à n°15 12
- Les actes d'engagements n°15 10, n°15 11, n°15 12 (formulaire DC3)
- L'annexe financière des marchés n°15 10 à n°15 12 (tableau de décomposition du prix)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP n°15 10 à n°15 12)
- Les cahiers des charges n°15 10 à n°15 12 (cahiers des charges des stages)
- La fiche d'identification
- La fiche transport-accueil
- Le formulaire DC1 – Lettre de candidature-habilitation du mandataire par ses co-traitants (ex. DC 4)
- Le formulaire DC2 – Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (ex. DC5)
- Le formulaire DC4 - Acte spécial d'agrément d'un sous-traitant (ex. DC13)
- Le formulaire NOTI 2 - Etat annuel des certificats reçus (ex. DC7)

**10) Modalités de remise par les candidats des candidatures et des offres – Respect par les candidats des délais de remise au CIEP des candidatures et des offres**

Les candidats ont la possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

***RAPPEL IMPORTANT A L'ATTENTION DES CANDIDATS :***

***Il est de la responsabilité des candidats de s'assurer que leur(s) offre(s) parviennent (parviennent) bien dans les délais requis entre les mains des personnes du bureau des marchés publics (service financier) du CIEP (cf. Date et heure limite de réception des offres indiquées en page de garde du présent règlement de consultation).***

***En cas d'envoi postal ou par transporteur privé, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils sont astreints à une obligation de moyens et non pas de résultat.***

***Par conséquent, toute remise de leur(s) offre(s) hors délai du fait d'un manquement du transporteur (La poste ou tout autre transporteur qu'ils auraient choisi) ne pourra pas être invoquée par les candidats soumissionnant au marché.***

***L'offre remise (les offres remises) après la date et heure indiquées en page de garde du présent règlement de la consultation, ainsi que celle(s) parvenue(s) non fermée(s), sera (seront) en tout état de cause jugée(s) non recevable(s) par le pouvoir adjudicateur.***

***En cas d'absence ou d'indisponibilité des personnes du bureau des marchés publics (service financier) du CIEP, il est admis que l'offre (les offres) puisse(nt) être délivrée(s) à l'Accueil du CIEP, à la même adresse que celle du bureau des marchés publics (service financier) du CIEP.***

CIEP - Règlement de la consultation des marchés n°15 10 à n°15 12 – Prestations de Services de stages de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destinés à des enseignants du premier ou du second degré de l'éducation nationale

### **10.1 - Candidature et offre sur papier**

#### **Si les candidats optent pour l'envoi sous format papier,**

Ils devront remettre leur(s) offre(s) sous forme papier, dans une ou des enveloppes qui portera(ont) impérativement les mentions suivantes :

**« Marché n°...../LOT n°.....- 'Prestations de services de stages de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destinés à des enseignants du premier ou du second degré de l'éducation nationale' - NE PAS OUVRIR - Nom et adresse du candidat »**

Une enveloppe peut contenir plusieurs lots d'un même marché (exemple : lots Irlande et Royaume-Uni dans la même enveloppe), mais le candidat constitue des enveloppes séparées s'il répond à plusieurs marchés (exemple : lots Irlande et Royaume-Uni dans une enveloppe ; un lot Espagne dans une autre enveloppe).

**Le(s) pli(s) sera (seront) envoyé(s) en recommandé avec avis de réception, ou remis contre récépissé, à l'adresse suivante :**

**Centre international d'études pédagogiques (CIEP)  
Bureau des marchés publics (Service financier)  
A l'attention de Mme Evelyne GUERN  
1, avenue Léon Journault  
92318 Sèvres Cedex - France**

### **10.2 - Candidature et offre dématérialisées**

#### ***10.2.1 - Conditions d'envoi des offres***

#### **Pour les candidats qui souhaiteraient envoyer leurs plis sous forme dématérialisée,**

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par le décret n°2008-1334 du 17 décembre 2008 pris en application du 1° et 2° de l'article 56 du code des marchés publics relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

**Les documents nécessitant une signature devront être individuellement signés électroniquement au moyen d'un certificat de signature garantissant un niveau de sécurité 2 minimum.**

La signature est au format XAdES, CAdES ou PAdES. Le certificat devra être conforme au référentiel général de sécurité (RGS), ou à des conditions de sécurité équivalentes, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics (paru au JO du 3 juillet 2012).

**La signature du dossier compressé (de type zip) contenant les documents remis à l'appui de la réponse du candidat n'est pas suffisante.**

**Il est par ailleurs rappelé qu'une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer une signature électronique.**

Dans le cas des candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

La liste exhaustive des formats autorisés pour la transmission électronique des plis est la suivante :

Typologie des fichiers	Extensions correspondantes
<ul style="list-style-type: none"> <li>le format PDF (mode non révisable)</li> </ul>	.pdf
<ul style="list-style-type: none"> <li>le format texte universel (mode révisable)</li> </ul>	.rtf
<ul style="list-style-type: none"> <li>le format bureautique ouvert ODF (mode révisable format ouvert, normalisé ISO)</li> </ul>	.odt pour les textes .ods pour les feuilles de calcul .odp pour les présentations de diaporama .odg pour les dessins et graphiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>le format bureautique propriétaire de Microsoft (mode révisable)</li> </ul>	.doc ou .docx pour les textes .xls ou .xlsx pour les feuilles de calcul .ppt ou .pptx pour les présentations de diaporama
<ul style="list-style-type: none"> <li>les formats images JPEG, PNG ou TIFF/EP pour les photographies, pour les images</li> </ul>	.jpg / .png / .tif
<ul style="list-style-type: none"> <li>les formats audio MP3 (format compressé - qualité ordinaire) ou WAV (format non compressé - haute qualité) pour les fichiers sonores</li> </ul>	.mp3 / .wav
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le format vidéo MPEG-4</li> </ul>	.mp4

Le candidat est invité à ne pas utiliser de macro-instructions dans les documents transmis et à faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soit pas trop volumineuse.

La transmission des candidatures et des offres fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique de la part de la personne publique.

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

**N.B.** : Les versions de correctif peuvent évoluer en fonction des besoins du CIEP.



**10.2.2 La transmission des plis s'effectue à l'adresse suivante :**

[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

**Numéro de référence des marchés :**

**MAR1510 (stages linguistiques été 2016 en langue anglaise)**

**MAR1511 (stages linguistiques été 2016 en langue allemande)**

**MAR1512 (stages linguistiques été 2016 en langue espagnole)**

**Seuls seront ouverts les plis reçus dans les conditions prévues ci-dessus au plus tard le :**

**10 Septembre 2015 - 12 heures**

**Les plis parvenus après cette date et heure, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouverts. Le candidat en sera informé.**

**10.3 – Copie de sauvegarde**

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur **support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures. Cette copie doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».**

Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les candidatures et offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un virus informatique sont détecté par le pouvoir adjudicateur donnent lieu à ouverture de la copie de sauvegarde.

**11) Contenu du dossier d'offre**

Les candidats retenus doivent présenter une proposition technique conforme aux exigences du cahier des charges. Les variantes éventuelles, qui ne sont pas acceptées sans l'offre de base, sont remises dans le même envoi que l'offre de base.

**Le dossier d'offre contient en une enveloppe :**

1) le DC 1  
2) le DC 2 (si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet)

3) **pour les organismes résidant en France** : une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales au **31/12/2014**. Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise le NOTI 2 OU les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents

4) **ou pour les organismes étrangers** : un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine attestant la régularité de sa situation fiscale et sociale au regard de la législation de son pays. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays

CIEP - Règlement de la consultation des marchés n°15 10 à n°15 12 – Prestations de Services de stages de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique destinés à des enseignants du premier ou du second degré de l'éducation nationale

5) un document de présentation du candidat (références de prestations similaires)

6) l'acte d'engagement du marché pour lequel le candidat soumissionne OU les actes d'engagement des marchés pour lesquels le candidat soumissionne (formulaire DC3), complété(s), daté(s) et signé(s) par le représentant qualifié du candidat

*A NOTER : pour les sociétés exonérées de TVA, les prix HT et TTC indiqués dans l'acte d'engagement doivent être identiques. Les candidats devront utiliseront l'imprimé du dossier de consultation à l'exclusion de tout autre*

7) un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

8) l'annexe financière du marché pour lequel le candidat soumissionne (le candidat remet un tableau de décomposition du prix par stage), complétée, datée et signée par le représentant qualifié du candidat

9) un programme pédagogique et culturel du stage, les modes d'hébergement et de restauration

10) un emploi du temps détaillé des deux semaines de stage, la liste et les qualifications des intervenants

11) une fiche d'identification par stage

12) une fiche transport accueil par stage

13) le cahier des clauses administratives particulières (CCAP n°15 10 à n°15 12) signé

14) le cahier des charges (n°15 10 à n°15 12 - cahiers des charges des stages) signé

A ces documents, pourra être joint tout autre document technique et/ou explicatif jugé utile par les candidats.

Toute offre qui ne respecte pas intégralement ces dispositions pourra être rejetée. Les offres sont rédigées en français. **Les prix sont libellés en euros.**

Les candidats peuvent recourir à des sous-traitants, déclarés par un acte spécial de sous-traitance (formulaire DC 4 – ex. DC13). Ces derniers doivent remplir les mêmes conditions que les candidats.

Conformément à l'article 46 du code des marchés publics, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira en outre les documents suivants :

Le NOTI 2 : Etat annuel des certificats reçus (ex. DC7) OU les attestations et certificats émanant d'organismes ou d'administrations prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un **délai maximum de 10 jours** à compter de la demande du CIEP les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

### **12) Modifications de détail au dossier de consultation**

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours francs avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 13) Procédures de recours

#### a) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
2-4, boulevard de l'hautil - BP 30322 - F-95027 Cergy-Pontoise Cedex  
Courriel : [greffe.ta-versailles@juradm.fr](mailto:greffe.ta-versailles@juradm.fr).  
Tél. : 0130173400 / Fax : 0130173459  
Adresse internet : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

#### b) Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
2-4, boulevard de l'hautil - BP 30322 - F-95027 Cergy-Pontoise Cedex  
Courriel : [greffe.ta-versailles@juradm.fr](mailto:greffe.ta-versailles@juradm.fr).  
Tél. : 0130173400 / Fax : 0130173459  
Adresse internet : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

#### c) Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel dès la publication de la procédure et au plus tard 16 jours après la date de notification de rejet de la candidature ou de l'offre.
- Référé contractuel après la date de signature du contrat, selon article L551-1 et suivant du code de justice administrative (voir sur [Legifrance.gouv.fr](http://Legifrance.gouv.fr)).
- Recours sous 2 mois après l'avis d'attribution du marché (L521-1 et R421-1 du code de justice administrative).

### 14) Renseignements complémentaires

Renseignements d'ordre administratif et financier :	Renseignements d'ordre technique :
<p>* Madame Guern – responsable du service financier (en juillet) <a href="mailto:marchespublics@ciep.fr">marchespublics@ciep.fr</a>. <a href="mailto:guern@ciep.fr">guern@ciep.fr</a> Tél. 01 45 07 60 22/Fax 01 45 07 60 31</p> <p>*Madame Amirsadri – chargée des marchés publics (à partir du 03 août et jusqu'au 10 septembre) : <a href="mailto:marches@ciep.fr">marches@ciep.fr</a>. <a href="mailto:amirsadri@ciep.fr">amirsadri@ciep.fr</a> Tél. : 01.45.07.60.16 / Fax : 01.45.07.60.31</p>	<p>Au département langue et mobilité du CIEP :</p> <p>* en juillet: Madame Mazin (<a href="mailto:mazin@ciep.fr">mazin@ciep.fr</a>)</p> <p>* à partir du 01 septembre et jusqu'au 10 septembre : Madame Mazin (<a href="mailto:mazin@ciep.fr">mazin@ciep.fr</a>)</p>